

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
LIMITEE

T/PET.3/L.124  
31 août 1961

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE L'ABADAHEMUKA (SECTIONS LOCALES DE MASAKA, MAWOKOTA  
ET GGOMBA) CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2 du règlement intérieur  
du Conseil de tutelle.)

Abadahemuka

Sections locales de Masaka, Mawokota  
et Ggomba

Boîte postale 232, Masaka-Uganda

Le 12 juin 1961

Au Président de la Mission de l'ONU

Ruanda Urundi

Lusting'intwalane,

Boîte postale

Kigali

Ruanda

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous présenter respectueusement la présente requête concernant la décision des Nations Unies. Comme vous êtes les représentants de cette Organisation nous sommes fermement convaincus que vous ne vous laisserez pas détourner du bon chemin ni de la vérité par les Belges.

Les troubles qui ont motivé votre visite dans ce pays ont été causés par les Belges; il ne faut donc pas que vous vous laissiez influencer par des éléments extérieurs, surtout pas par le Gouvernement belge.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait qu'en Ouganda un groupe très important de Banyarwanda demande instamment le retour de l'Umwami J. Kigeri V. L'ONU étant l'autorité qui a décidé que le Ruanda ne doit pas être une république, nous espérons que l'Umwami pourra bientôt revenir sur le trône. Une fois de plus, nous demandons instamment que la liberté soit rendue aux personnes que l'on a jetées en prison. Nous vous demandons d'user de l'autorité dont vous avez été investis. D'autre part, nous estimons qu'il faut que le Gouvernement belge parte : cela permettra d'éviter que ne se reproduisent des cas comme celui de l'Umwami Yuki V, de Musinga, de Patrice Lumumba et de Tschombé au Katanga. Une enquête doit être menée au sujet de la mort de Charles Mutara III. De cette façon, vous sauverez le Ruanda-Urundi, vous y ramènerez la paix et la liberté; sinon, ce serait le chaos.

Espérant que vous examinerez notre requête avec bienveillance, nous vous prions d'agréer, etc.

(Signé) B. NTIARE, Président

A. AVIRIMA

Joseph CAKUBA

A. SSENWAI

STA BALININA

GAYITANI SCHUHIRO

-----